

Des voix: Bravo!

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. J'ai été élu pour la première fois dans cette enceinte en 1962 et peu après, on a élargi énormément les droits des Canadiens d'expression française du Québec en ce qui a trait à l'utilisation de leur langue et à la protection de leur culture, grâce à toute une série d'études, à un certain nombre de projets de loi importants et au rapatriement de la constitution. Cela a permis d'éclaircir le rôle du Québec. Dans tous ces débats et toutes ces discussions, les députés du Nouveau parti démocratique ont appuyé l'expansion et l'extension des droits des Québécois parce que nous avions reconnu, dès notre congrès de fondation en 1961, qu'il était nécessaire que le Québec trouve sa place dans un État fédéral canadien si on voulait que le Canada continue de croître et de se développer.

● (1600)

Nous avons reconnu la dualité linguistique du Canada lors de notre congrès de fondation en 1961. Notre résolution adoptée en 1961 présageait en effet la Loi sur les langues officielles qui fut finalement adoptée en 1969.

Je voudrais que les députés se rappellent que lorsque nous avons donné à cette époque-là notre appui à la province de Québec et surtout aux Québécois francophones, nous l'avons fait parce que nous savions que c'était nécessaire. Nous l'avons fait parce que nous savions que c'était juste. Nous n'avions rien à gagner politiquement en prenant cette position. A cette époque et même jusqu'à très récemment, nous avions très peu d'appui au Québec ou dans les localités francophones hors Québec.

En prenant cette position, nous nous exposions à beaucoup de critique et d'opposition de la part du Canada anglophone et même de bien des gens qui nous appuyaient pour nos opinions en matière socio-économique. Nous ne le faisons pas à cette époque dans le but de faire des gains politiques, et la position que nous adoptons maintenant, je le soutiens, ce n'est pas dans le but de recueillir des avantages politiques.

Je me rappelle, à l'époque des débats des années 1960, les attaques et les critiques dont notre parti a fait l'objet d'un bout à l'autre du pays et auxquelles j'ai dû répondre. Je représente en effet l'une des circonscriptions dont la composition ethnique est la plus diversifiée au Canada. On trouve dans ma circonscription des gens de tous les groupes ethniques installés au Canada, mais très peu de francophones. Ils étaient inquiets, et certains le sont encore, des décisions que nous avons prises, dans notre désir de satisfaire les Québécois pour qu'ils se sentent plus à l'aise au Canada et lui manifestent davantage leur appui.

Quand le gouvernement libéral de M. Pearson a créé le Comité du bilinguisme et du biculturalisme, nous y avons souscrit. Quand ce comité a présenté son rapport et fait ses recommandations, nous nous sommes déclarés d'accord. En fait, le rapport minoritaire présenté par M. Rudnykyj, membre ukrainien de ce comité, réclamait l'appui à la langue et à la

Modification constitutionnelle de 1987

culture du tiers des Canadiens qui n'étaient ni anglophones ni francophones. Le premier député à avoir officiellement souscrit aux recommandations formulées par M. Rudnykyj, fut mon ami et ancien collègue à la Chambre, M. Edward Schreyer. Tel est notre bilan.

En 1981, quand le premier ministre de l'époque a proposé de rapatrier la Constitution, nous lui avons accordé notre appui. Nous avons même fait plus; nous nous sommes ralliés à tous les groupes, les groupes d'autochtones, les groupes féminins, les groupes ethniques, les groupes d'handicapés, et obligé le gouvernement de l'époque à apporter des améliorations notables à la Charte des droits qui nous régit à l'heure actuelle.

J'estime que notre appui à l'Accord du lac Meech, qui m'inspire cependant certaines réserves que je tâcherai d'expliquer, est la conséquence naturelle de tout ce que nous avons entrepris jusqu'ici. Il me répugne—et je vais expliquer pourquoi—du fait que nous souscrivons à l'Accord du lac Meech, d'être accusés en quelque sorte d'être en faveur d'une réduction du pouvoir du gouvernement fédéral de mettre en oeuvre les programmes sociaux et économiques nécessaires.

Je ne connais pas de député qui s'opposerait plus farouchement que moi à l'idée que l'on veuille limiter le pouvoir du gouvernement fédéral. Après tout, nous en avons fait la preuve à Winnipeg. C'était le député de Winnipeg-Nord-Centre à l'époque, M. Woodsworth, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord, la circonscription que je représente maintenant, qui a forcé le chef libéral, M. Mackenzie King, à présenter un projet de loi sur la sécurité de la vieillesse. M. King avait promis cette mesure depuis des années, mais il n'avait encore rien fait jusqu'à ce que les députés de Winnipeg lui assurent le soutien dont il avait besoin pour devenir premier ministre.

C'étaient des députés néo-démocrates, dont je faisais partie, qui ont forcé le gouvernement libéral minoritaire, en 1972-1973, de déposer une mesure prévoyant de majorer périodiquement les pensions de vieillesse et le Régime de pensions du Canada pour que les prestations soient alignées chaque trimestre sur le coût de la vie. Ces améliorations, si importantes pour des millions de Canadiens, ne sont plus apportées aux programmes qu'à la discrétion d'un gouvernement qui ne les présente que lorsqu'il s' imagine pouvoir en tirer des avantages politiques. Je ne pourrais pas soutenir une proposition qui nuirait à l'action fédérale dans le domaine social et économique.

On a prétendu que l'Accord du lac Meech, dans sa version actuelle, nuira au gouvernement fédéral, qu'il restreindra son pouvoir de dépenser et qu'il sonnera le glas des programmes nationaux à frais partagés. Nous n'en croyons rien et beaucoup de gens, dont de nombreux constitutionnalistes, qui ont témoigné pendant les audiences du comité, partagent notre point de vue. Ils assurent, bien au contraire, que le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral n'a jamais été aussi grand. Cette opinion fut également confirmée, et il est important de le signaler, par les députés du Parti Québécois à l'Assemblée nationale du Québec, lorsqu'elle s'est penchée sur les dispositions de l'Accord constitutionnel.